

COMMUNICATION NOUVELLES OBLIGATIONS VACCINALES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

En se référant à la Circulaire MIUR no. 0001622 du 16/08/17, communique le respect des obligations de vaccination pour a.s. 2017/18:

- D'ici le 10 septembre 2017 pour les enfants de l'école d'enfance
- Au 31 octobre 2017 pour les élèves de l'enseignement primaire et secondaire du 1^{er} et 2^{ème} degré jusqu'à 16 ans

Les parents doivent présenter des déclarations (annexe 1) ou des documents prouvant l'accomplissement des obligations de vaccination envers le secrétariat :

- modèle d'auto-certification pour les familles des élèves